

Californie, le Mexique avait déjà confisqué le capital; il répondit aux réclamations de Washington par un refus déguisé. Déjà le litige soumis à un arbitrage, en 1896, a été tranché en faveur de l'Archevêque de San-Francisco qui réclame à juste titre au gouvernement mexicain capital et intérêts d'une somme injustement confisquée et dont les Archevêques en tant qu'Archevêques sont propriétaires.

Mais le gouvernement mexicain n'a pas voulu se soumettre à la décision et le tribunal de La Haye a été saisi. Celui-ci décida que :

1° La réclamation faite par les Etats-Unis, au nom de l'Archevêque de San-Francisco, doit être considérée comme *res judicata* en raison de la décision arbitrale déjà rendue par Sir Ed. Thornton, le 11 novembre 1875, modifiée légèrement le 24 octobre 1876.

2° Qu'en conformité avec la décision précitée, le gouvernement des Etats-Unis du Mexique devra payer au gouvernement des Etats-Unis la somme de 1,420,682 dollars 67 (soit environ 7,103,410 francs) en valeurs ayant cours légal à Mexico, et dans les délais fixés par le Protocole de Washington, article 10. Cette somme est destinée à éteindre la dette, capital et intérêts, contractée et non acquittée par la République du Mexique depuis le 2 février 1860 jusqu'au 2 février 1902, en ne payant pas les 43,050 dollars 99 de la rente annuelle qu'elle devait verser.

3° Le gouvernement des Etats-Unis du Mexique paiera au gouvernement des Etats-Unis, à partir du 2 février 1903 et chaque année, une somme annuelle de 43,050 dollars 99.

Cette décision fut lue par le secrétaire général, M. Ruyssenaers, en présence du corps diplomatique et des représentants des parties. Elle donne entièrement satisfaction au diocèse de San-Francisco dont les œuvres ont été longtemps frustrées des ressources amassées depuis longtemps.

M. W. Steed a publié, dans un journal anglais, un article sur les membres de ce congrès. La plus grande influence, celle qui s'imposait par la droiture des sentiments, la netteté des idées, l'énergie des justes revendications, était celle de Mgr Rioridan, archevêque de San-Francisco.

« La figure la plus saillante de cette assemblée, dit-il, n'est